

**DISPOSITIF «ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS» - TPS**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Écoles du département disposant d'un dispositif
<b>TEXTES DE REFERENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ;</li> <li>- Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 (BOEN du 15 janvier 2013) ;</li> <li>- Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.</li> </ul>
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie :               <ul style="list-style-type: none"> <li>a : favoriser l'éveil de la personnalité des enfants ;</li> <li>b : stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social ;</li> <li>c : concourir à leur épanouissement affectif ;</li> <li>d : développer l'estime de soi ;</li> </ul> </li> <li>- Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école ;</li> <li>- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants ;</li> <li>- Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier ;</li> <li>- Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral ;</li> <li>- Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli.</li> <li>- Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants ;</li> <li>- Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer ;</li> <li>- Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée ;</li> <li>- Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM ;</li> <li>- Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ;</li> <li>- Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p>Avoir déjà enseigné en maternelle.</p> <p>Poste incompatible avec un exercice à temps partiel</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p>IEN de circonscription</p> <p>IEN préélémentaire du département</p>